



Transfert à partir d'un CELIAPP à un autre CELIAPP, REER ou FERR lors de la rupture du mariage ou de l'union de fait

Utilisez ce formulaire si vous êtes le titulaire d'un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) et que vous êtes tenu de transférer directement des biens de votre CELIAPP au CELIAPP, régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) de votre époux, conjoint de fait, ex-époux, ex-conjoint de fait. Le transfert doit être effectué selon un décret, une ordonnance ou un jugement d'un tribunal compétent, ou selon un accord de séparation écrit en cas de rupture de votre mariage ou de votre union de fait.

Si vous effectuez plus d'un transfert de vos CELIAPP au CELIAPP, REER ou FERR de votre époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, lors de la rupture du mariage ou de l'union de fait, remplissez un formulaire distinct pour chaque transfert.

Pour obtenir les instructions sur la façon de remplir ce formulaire, allez à la page 3.

Section 1 - Titulaire

Partie A – Renseignements sur le titulaire du CELIAPP

Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Adresse		Numéro de téléphone

Partie B – Source des biens pour le transfert

Je suis le titulaire du CELIAPP dont les biens sont transférés.	Nom de l'émetteur	Numéro de contrat ou du compte CELIAPP
---	-------------------	--

Partie C – Description du montant à transférer

Cochez **une** seule case.

- Transférez _____ \$ qui correspond à la totalité des biens de mon CELIAPP indiqué à la partie B.
- Transférez _____ % des biens de mon CELIAPP indiqué à la partie B.
- Transférez _____ \$ des biens de mon CELIAPP indiqué à la partie B.

Partie D – Destination du transfert

Transférez les biens décrits dans la partie C au (cochez **une** seule case) :

- CELIAPP – Numéro de contrat ou du compte _____
- REER – Numéro de régime _____
- FERR – Numéro de fonds _____

Nom de l'époux ou du conjoint de fait, actuel ou ancien	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Émetteur du CELIAPP, REER ou FERR	
Adresse de l'émetteur	

Partie E – Attestation du titulaire du CELIAPP

- Je comprends que si j'ai un excédent de CELIAPP au moment du transfert et que je transfère des biens de mon CELIAPP au CELIAPP, REER ou FERR de mon époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, toute partie du montant transféré qui dépasse la juste valeur marchande totale (JVM) de tous les biens détenus dans tous mes CELIAPP au moment du transfert, **moins** l'excédent de CELIAPP au moment du transfert, sera traitée comme un retrait imposable de mon CELIAPP. Pour en savoir plus, consultez canada.ca/rupture-mariage-union-de-fait-celiapp.
- J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

ou Voir la lettre ci-jointe.

Signature du titulaire du CELIAPP

AAAA / MM / JJ

Section 2 – Émetteur et époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien

Nous acceptons le transfert direct de _____ \$ au CELIAPP, REER ou FERR indiqué à la section 4, qui appartient à l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, indiqué à la partie D de la section 1.

Nom de l'émetteur

Signature de la personne autorisée

AAAA / MM / JJ

Je comprends que si je reçois un montant du CELIAPP de mon époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, toute partie du montant transféré qui dépasse la juste valeur marchande totale (JVM) de tous les biens détenus dans tous ses CELIAPP au moment du transfert, **moins** son excédent de CELIAPP au moment du transfert, sera traitée comme une nouvelle cotisation à mon CELIAPP ou REER. Je comprends que tout montant supplémentaire transféré à un FERR sera traité comme une nouvelle cotisation à un REER. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/rupture-mariage-union-de-fait-celiapp.

Signature de l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien

AAAA / MM / JJ

ou Voir la lettre ci-jointe.

Section 3 – Cédant

1) Nous avons transféré _____ \$ du CELIAPP indiqué à la partie B de la section 1 au CELIAPP, REER ou FERR indiqué à la partie D de la section 1.

2) Le transfert a été effectué le _____
AAAA / MM / JJ

3) La juste valeur marchande (JVM) des biens dans le CELIAPP du titulaire juste avant le transfert était de _____ \$

Nom du cédant

Signature de la personne autorisée

AAAA / MM / JJ

Section 4 – Accusé de réception de l'émetteur

Nous avons reçu _____ \$ du CELIAPP indiqué à la partie B de la section 1.

Ce montant a été transféré au (cochez **une** seule case) :

CELIAPP – Numéro de contrat ou du compte _____

REER – Numéro de régime _____

FERR – Numéro de fonds _____

de : _____
Nom de l'époux ou du conjoint de fait, actuel ou ancien

Nom de l'émetteur

Signature de la personne autorisée

AAAA / MM / JJ

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Renseignements sur les programmes et les fonds de renseignements en allant à canada.ca/arc-renseignements-sur-les-programmes.

Instructions

Quand utiliser ce formulaire

Si vous êtes le titulaire d'un CELIAPP, utilisez ce formulaire pour transférer **directement** des biens de votre CELIAPP au CELIAPP, REER ou FERR de votre époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien. Le transfert doit être effectué en vertu d'un décret, d'une ordonnance ou d'un jugement d'un tribunal compétent, ou d'un accord de séparation écrit, relatif à un partage des biens en règlement de droits découlant du mariage ou de l'union de fait du titulaire du CELIAPP ou à la rupture de celui-ci. Le transfert doit être effectué directement du CELIAPP du titulaire au CELIAPP, REER ou FERR de l'époux ou du conjoint de fait, actuel ou ancien du titulaire.

Si le transfert de biens n'est pas effectué en vertu d'un décret, d'une ordonnance ou d'un jugement d'un tribunal compétent, ou d'un accord écrit, le transfert sera traité à la fois comme :

- un retrait imposable du CELIAPP indiqué à la partie B de la section 1, qui doit être inclus à titre de revenu par le titulaire du CELIAPP indiqué à la partie A de la section 1, dans la déclaration de revenus et de prestations pour l'année du transfert.
- une nouvelle contribution, au moment du transfert, au CELIAPP ou REER par l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, indiqué à la partie D de la section 1.

Si vous effectuez plus d'un transfert de votre CELIAPP au CELIAPP, REER ou FERR de votre époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, lors de la rupture du mariage ou de l'union de fait, remplissez un formulaire distinct pour chaque transfert.

Qui remplit ce formulaire

Le **titulaire du CELIAPP** remplira et signera la section 1. Un cédant qui remplit la section 1 pour le titulaire peut joindre une lettre signée du titulaire demandant le transfert direct, au lieu de la signature. Si le cédant n'a pas tous les renseignements sur le CELIAPP, REER ou FERR de l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR recevant les biens peut remplir la partie D de la section 1. Le formulaire est ensuite remis à l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR qui reçoit les biens.

Si vous n'êtes pas en mesure d'obtenir la signature de votre époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, joignez une copie du décret, de l'ordonnance ou du jugement d'un tribunal compétent, ou de l'accord écrit.

L'**émetteur du CELIAPP, REER ou FERR** qui reçoit les biens remplira et signera la section 2 qui sera contresignée par l'**époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien**. L'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR qui reçoit les biens peut joindre une lettre signée de l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, prenant connaissance de l'attestation, au lieu d'une contre-signature. Le formulaire est ensuite remis au cédant. Une fois l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR reçoit les biens du titulaire du CELIAPP et le formulaire du cédant, il remplira et signera la section 4.

Le **cédant** qui transfère les biens du titulaire du CELIAPP remplira et signera la section 3. Une fois remplie, le cédant transféra les biens du CELIAPP et le formulaire sera envoyé à l'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR de l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien.

Le cédant doit réviser et conserver le décret, l'ordonnance, le jugement ou l'entente de séparation écrite s'il n'est pas en mesure d'obtenir la signature des deux personnes sur ce formulaire ou la lettre jointe.

N'envoyez pas de copie de ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC), à moins que l'ARC demande de le voir.

Exigences de déclaration

Le cédant ne doit pas émettre un feuillet T4FHSA pour le titulaire du CELIAPP indiqué à la partie A de la section 1 pour enregistrer le montant transféré. Il n'est pas nécessaire que le montant du transfert soit inclus dans le revenu du titulaire.

L'émetteur du CELIAPP, REER ou FERR qui reçoit les biens ne doit pas émettre de feuillet T4FHSA ou de reçu de cotisation au REER pour le montant transféré. L'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien ne peut déduire le montant transféré.

Le montant transféré ne réduira pas les droits inutilisés de participation à un CELIAPP de l'époux ou du conjoint de fait, actuel ou ancien, ni les droits de cotisation inutilisés à un REER.

Exceptions pour les titulaires de CELIAPP qui ont un excédent de CELIAPP au moment du transfert

Si le titulaire du CELIAPP a un excédent de CELIAPP au moment du transfert et qu'il transfère des biens de son CELIAPP au CELIAPP, REER ou FERR de son époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, toute partie du montant transféré qui dépasse la JVM totale de tous les biens détenus dans tous les CELIAPP du titulaire au moment du transfert, **moins** l'excédent de CELIAPP du titulaire au moment du transfert, sera traitée à la fois comme :

- un retrait imposable du CELIAPP indiqué à la partie B de la section 1, qui doit être inclus à titre de revenu par le titulaire du CELIAPP indiqué à la partie A de la section 1, dans la déclaration de revenus et de prestations pour l'année du transfert.
- une nouvelle cotisation au moment du transfert, au CELIAPP ou REER par l'époux ou conjoint de fait, actuel ou ancien, indiqué à la partie D de la section 1.

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/rupture-mariage-union-de-fait-celiapp.

Remarque : Les émetteurs de CELIAPP, REER ou FERR n'ont pas d'exigences supplémentaires en matière de déclaration lorsqu'un excédent de CELIAPP est inclus dans le transfert.